



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 16 septembre 2022

Procès verbal N°20/07/2022

Le 16 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard, maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) : AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BRUYERE-ISNARD THIERRY, BERNARD JULIEN, CHALVET CATY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RIO JEAN-LUC, SERAIDARIAN NATHALIE, SOLIGNAC MICHELLE, RODIER MURIEL.

Absents excusés (4) : BRUNDO JEAN, DELORME DAVID, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, MARGOTTON MAGALIE.

Procurations (2) : MARGOTTON MAGALIE A SOLIGNAC MICHELLE, BRUNDO JEAN A BRUYERE-ISNARD THIERRY

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 30 juin 2022
- 3- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2022
- 4- Dispositif de la cantine à 1 euros. Renouvellement pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023
- 5- Transfert à la communauté de communes de la compétence plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale.
- 6- Etat d'avancement des travaux de la salle des fêtes
- 7- Poursuite du projet signalétique : Carrefour des 5 chemins
- 8- Aire de jeux pour enfants place de la gare
- 9- Plantations de haies arbustives en partenariat avec le Parc National des Cévennes
- 10- Demande d'un particulier pour acquérir l'extrémité de l'impasse du puits quartier à Mentresse
- 11- Demande d'un particulier concernant l'acquisition d'un chemin communal ou son déplacement quartier des Monèdes
- 12- Inauguration de la voie douce gardoise en direction de Gagnières
- 13- Projet « économie d'eau » en partenariat avec le syndicat de rivières ABCéze
- 14- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (2)

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en rajoutant le point suivant : Contrat de rivières du bassin de la Cèze, convention Agence de l'eau, en point 14. Les informations diverses passant au point 15.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 30 juin 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2022

Une nouvelle nomenclature peut être mise en place à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce nouveau référentiel budgétaire concernera la comptabilité de la commune et de la médiathèque.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Dispositif de la cantine à 1 euros. Renouvellement pour la période du 01/09/22 au 31/08/23

Mme Joanne Dusautoir 2^{ème} adjointe prend la parole pour expliquer des différents tarifs qui sont mis en place avec les quotients familiaux pour la restauration scolaire. Elle donne lecture de ces différents quotients pour la mise en place des tarifs à 1 et 2 euros.

Cela nécessite de renouveler la convention qui nous permet, avec l'Etat, de mettre en place ces différents tarifs

D'autre part, le tarif normal a sensiblement augmenté, il passe à 3,28 euros à compter du 1^{er} octobre 2022

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Transfert à la communauté de communes de la compétence plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2022. Cette délibération indique que par 15 voix pour, 13 contre et 3 abstentions, la communauté de communes a décidé du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Toutefois si dans les 3 mois qui suivent la notification aux communes et si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert n'aura pas lieu. Monsieur le maire demande s'il y a des remarques, cette question ayant été débattue de nombreuses fois en réunion de travail.

Julien Bernard indique qu'il reconnaît le travail de la communauté de communes sur certaines thématiques comme la voie douce qui a été réalisée sur la commune. Mais il déplore le fait que les règles de représentation de chaque commune au sein du projet de charte, qui aurait pour mission d'élaborer le PLU intercommunal, ne sont pas clairement établies. D'autre part, l'équité de surface constructible pour chaque commune sera-telle respectée ?

Jean-Luc Rio confirme l'idée qu'effectivement les règles d'élaboration de la charte de gouvernance auraient dû être définies en amont.

Monsieur le Maire clôt les débats et propose de se prononcer sur ce transfert de compétence

Contre	Abstention	Pour
13	0	0

Le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est refusé à l'unanimité

6- Etat d'avancement des travaux de la salle des fêtes

Les travaux ont pris du retard et plus particulièrement suite au décès d'un des artisans. Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas possible de respecter le calendrier préétabli. Il faut être réaliste...Il est plus raisonnable d'envisager une réouverture en janvier tout en sachant que les respects des procédures administratives sont longs et contraignants.

Les associations seront averties dans la semaine et les communes voisines seront informées de nos difficultés. Nous leur demanderons de faciliter l'accès à leur salle communale.

7- Poursuite du projet signalétique : Carrefour des 5 chemins

Monsieur Jean-Luc Rio 4^{ème} adjoint précise que nous poursuivons le projet de signalétique. Après le centre ville, il s'agit maintenant de mettre en place la signalétique au niveau des 5 chemins. Le document distribué en séance aux élus permet de valider les différents panneaux. Quelques ajustements seront sans doute nécessaires. Les thématiques « couleur » seront conservées ainsi que les logos. Le temps de fabrication des panneaux se situe aux alentours de 2 mois.

8- Aire de jeux pour enfants, place de la gare

Présentation du projet par Mr le Maire. Julien Bernard prend la parole pour préciser un certain nombre de points. Les travaux seront phasés dans le temps pour être opérationnels aux printemps. C'est une aire de jeux « handi-bienveillants », qui s'adresse à tous les enfants. Le démontage des anciens jeux va bientôt commencer. Ils seront cédés à la MAM « les Parpaillous ».

Une subvention de 15 000 euros a été attribuée par la Région AURA. Nous attendons un complément de subvention de la part du Département de l'Ardèche. Nous pourrions atteindre un financement de 80 % pour un montant de travaux de 30 000 € HT

9- Plantations de haies arbustives en partenariat avec le Parc National des Cévennes

Monsieur le Maire indique que le partenariat avec le Parc National des Cévennes prend forme et tout particulièrement le projet de plantations de haies mellifères. Une réunion a eu lieu avec l'arboriculteur qui effectuera ces plantations en 3 lieux.

- A proximité du Bâtiment REPAIRE
- A Coté du City Pack, en bordure de la Claysse
- Le long de la voie douce en bordure de la Claysse après l'ancien passage à niveau

L'équipe technique municipale sera mobilisée et les travaux démarreront vraisemblablement en décembre. Monsieur le Maire précise que ces plantations sont prises en charge financièrement par le Parc National de Cévennes

10- Demande d'un particulier pour acquérir l'extrémité de l'impasse du puits quartier à Mentaressse

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de M Julien Salguero qui souhaite acquérir le bout de l'impasse du puits situé au quartier Mentaressse. Il nous précise que c'est déjà de « fait » car un portail avait déjà été installé par ses parents il y a de très nombreuses années.

Monsieur le Maire rappelle la procédure avec la nécessité d'une enquête publique. A l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal aura à se prononcer sur la vente de cette portion de rue. Les frais inhérents à ces démarches seront pris en charge par le demandeur, selon la réglementation. Il restera à fixer le prix de vente au m2.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

11- Demande d'un particulier concernant l'acquisition d'un chemin communal ou son déplacement quartier des Monèdes

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mme Mison qui souhaite acquérir une portion d'un chemin rural au quartier des Monèdes. Ce chemin sépare ses deux parcelles BD 234 et BD 235. Elle souhaite n'en faire qu'une seule parcelle. Monsieur le Maire ne souhaite pas le déplacement de ce chemin à l'ouest en bordure de la parcelle BD 235. A ce jour ce chemin a quasiment disparu mais on observe le passage de personnes au sein de la parcelle BD 235

Monsieur le Maire rappelle à nouveau la procédure avec la nécessité d'une enquête publique. A l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal aura à se prononcer sur la vente de cette portion de chemin rural. Les frais inhérents à ces démarches seront pris en charge par le demandeur, selon la réglementation. Il restera à fixer le prix de vente au m2.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

12- Inauguration de la voie douce gardoise en direction de Gagnières

Nous avons inauguré il y a un an la voie douce ardéchoise avec les gardois. Ceux-ci nous rendent la pareille.

L'inauguration initialement prévu le 24 septembre 2022 est reportée pour cause de mauvais temps au 08 octobre dans les mêmes conditions. On se donne rendez-vous sur la place de la gare pour un départ tous ensemble à vélo, en empruntant le tunnel de la Gadilhe.

13- Projet « économie d'eau » en partenariat avec le syndicat de rivières AB-Cèze

En partenariat avec le Syndicat AB Cèze, nous participons à une action sur les économies d'eau au sein de la collectivité. Le bureau d'étude, qui a été mandaté, a fait un premier rapport sur les économies potentielles que nous pouvons réaliser au sein de la commune (bâtiments communaux : mairie, école, WC Public.). Nadège Germa (agent du service de l'eau) a accompagné le bureau d'étude. Un comité de pilotage aura lieu prochainement pour proposer un certain nombre d'actions sur la commune. Une réflexion est également lancée sur l'utilisation possible de l'eau qui sort de la station d'épuration et qui pourrait être utilisée pour l'arrosage des jardins publics et des jeunes arbres nouvellement plantés. Une information qui fait plaisir : le rendement de notre réseau d'eau potable est de l'ordre de 80% !

14- Contrat de rivières du bassin de la Cèze ; Convention Agence de l'eau

Ce point sera reporté au prochain conseil municipal

15- Informations diverses

- Félicitations aux bénévoles et à Jean-Michel Laboye qui ont participé à l'organisation de l'Ardéchoise sur la commune. Ils ont obtenu le 1er Grand prix de l'Ardéchoise. Bravo !
- Dimanche 18 septembre aura lieu le 2^{ième} salon des « Artistes en Cèze » sur la place de la gare.
- Dimanche 25 septembre se déroulera le 2^{ième} trail du petit Saint Paulien. Les organisateurs lancent un appel aux bénévoles. Le même jour aura lieu le Rallye des Garrigues.
- Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail se mette en place afin de revoir l'ensemble des tarifs (places de marché, photocopies, salle des fêtes, location tables et chaises etc...). Ces tarifs n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs années.
- Monsieur le Maire fait état du regret d'un certain nombre de personnes de l'absence de bulletin communal en version « Papier ». Il propose de faire une nouvelle formule qui reprend l'action communale et les activités du monde associatif sur les 2 années passées.
- La communauté de communes du pays des Vans en Cévennes souhaite élaborer un projet de territoire. Pour cela elle souhaite associer les communes. Il est nécessaire que les élus des communes intéressées par cette démarche se fassent connaître.
- Jean-Luc Rio dresse un bilan des manifestations de l'été.
 - Le festival des contes éclatés a encore cette année connu un très grand succès ; Toutefois en fonction des conditions climatiques comme celles de cet été, il conviendra d'aménager les horaires.

- 3 séances de cinéma en plein air ont eu lieu dans le jardin Elie Vedel.
- Incontournables soirées du jeudi soir avec nos boulistes. De nombreux concours de boules qui rythment les activités de la place de la gare
- Pour cause de sécheresse le feu d'artifice a été annulé, mais une programmation musicale financée par la municipalité a permis de « faire » le 14 juillet. On ne peut que regretter la disparition du Comité des fêtes qui assurait un rôle important dans la commune. Si la fête votive a eu lieu, il n'en demeure pas moins que sans comité des fêtes et sans orchestre, l'ambiance n'est plus la même !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public. Des précisions concernent le recyclage des eaux de la station d'épuration qui pourraient être utiliser pour l'arrosage municipal. Une demande concerne l'installation d'un composteur de quartier près du bâtiment REPAIRE. C'est une solution qu'il faut étudier et voir si les habitants de REPAIRE se sentent concernés par le fonctionnement de ce nouveau composteur de quartier.

La séance est levée à 22h15

L'ensemble des débats est disponible sur la page Facebook de la commune

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry Bruyère-Isnard

Thierry Laurant

